



Monsieur
Yannick Ruppen
Député-suppléant
Route du Chablais 12
1869 Massongex

Date 20 novembre 2015

Question écrite n° 78 – La cybersanté : trop d'incertitudes avec Infomed

Monsieur le Député-suppléant,

Votre question citée en référence a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat qui nous charge de vous répondre comme il suit.

La mise en œuvre du projet Infomed a débuté en 2009 par une phase pilote (2009-2015) sous l'égide d'un comité de pilotage (Copil) nommé par le Conseil d'Etat. Il est constitué de représentants de l'Etat du Valais, de l'EPFL, de la Société médicale du Valais, de l'Hôpital du Valais, de l'association des médecins de famille valaisans, de l'Observatoire valaisan de la santé ainsi que de la Société valaisanne de pharmacie.

Le projet Infomed, financé par l'Etat du Valais, est soumis aux marchés publics. Le Copil a donc lancé le 13 mai 2011 un appel d'offres, selon les accords de l'OMC, pour la sélection de la plateforme informatique d'échange de données médicales. A cet effet, un cahier des charges détaillé a été réalisé par l'équipe de projet avec des critères d'adjudication clairs (notamment concernant les facteurs prix, de référence, de réalisation, etc.). Six offres ont été adressées dans les délais. Elles ont été ouvertes en présence des soumissionnaires le 6 juillet 2011. Une évaluation a ensuite été effectuée sur la base de critères d'adjudication préalablement fixés.

Au terme de la procédure de sélection, la soumission de la société SQLI Suisse a été retenue. Selon les analyses effectuées, elle remplissait de façon adéquate tous les critères techniques et non techniques et était économiquement la plus avantageuse. Elle respectait également les standards internationaux et helvétiques.

Le Conseil d'Etat a décidé le 7 mars 2012 d'adjuger à l'entreprise SQLI Suisse SA la plateforme de gestion de dossiers patients partagés du projet Infomed¹. La plateforme a été développée par le pôle santé du groupe français SQLI qui disposait de nombreuses références de réalisation. Toutefois, il faut préciser que le droit suisse est applicable aux contrats signés et que le for juridique se trouve à Sion. Une clause stricte de confidentialité a également été prévue dans les contrats.

Tout au long de ce projet, le département de la santé ainsi que les membres du Copil ont toujours insisté sur l'importance de la sécurité des données et la nécessité de réaliser des audits et un suivi des procédures afin de garantir un système sécurisé. En effet, les données gérées par la plateforme Infomed étant sensibles, les règles de l'art en matière de sécurité informatique doivent être impérativement appliquées.

¹ Publication d'adjudication visible sous : <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:120542-2012:TEXT:FR:HTML>



L'ensemble des données médicales du système Infomed sont ainsi hébergées en Suisse dans le centre de calcul de l'Institut Central des Hôpitaux (ICH) à Sion. Les serveurs sont gérés par le service informatique de l'Hôpital du Valais – Institut Central. Aucune donnée de patients valaisans n'est transférée à l'extérieur de la Suisse. Le centre de calcul est réparti dans deux salles, protégé des événements physiques (feu, inondation) et d'une perte des services essentiels. Les mesures de protection mises en œuvre sont les mesures usuelles dans ce domaine (firewall, reverse proxy, protection d'accès physique, surveillance des accès, etc.). En utilisant d'autres plateformes existantes (comme par exemple Vivates Cybersanté ou Evita), les données des patients valaisans auraient été détenues et gérées par des organismes privés (Swisscom, La Poste, etc.). De ce fait et selon l'analyse de l'équipe de projet, les autres entreprises suisses n'offrent pas plus de « sérénité » en termes de protection des données.

En ce qui concerne la collaboration avec la Confédération sur ce dossier, le projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie eHealth Suisse. En 2013, deux évaluations d'eHealth Suisse ont été effectuées, l'une sur la phase préparatoire et les conditions cadres du projet et l'autre sur la mise en œuvre du projet. Dans le cadre de ces évaluations, le projet Infomed a obtenu le label « interrégional » d'eHealth Suisse avec des résultats « bons à excellents ». Ce label atteste le respect des recommandations émises par la Confédération. Infomed répond notamment aux exigences fixées par le Conseil fédéral en juin 2007 dans sa « Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse » qui prévoit que chaque canton mette en place un dossier électronique du patient. De plus, l'équipe de projet fait également partie de différents groupes de travail initiés par la Confédération (Aufbau und Vernetzung, eHealth Connector, etc.) et y participe activement.

Au niveau du financement, le projet d'arrêté fédéral sur les aides financières prévues par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient prévoit un crédit d'engagement d'un montant total de 30 millions de francs. Le message concernant la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP) précise que ces aides financières peuvent être octroyées a posteriori. Cette disposition garantit notamment que les projets mis en place (conditions organisationnelles et techniques) avant l'entrée en vigueur de la présente loi ne subissent pas de désavantages financiers. Dans un délai de 6 mois dès l'entrée en vigueur de la loi prévue pour 2017, les projets existants pourront faire une demande de financement. L'équipe de projet a prévu de faire une demande dans ce sens.

Enfin, il est important de rappeler que le but principal de ce projet est d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients en limitant le risque d'erreurs médicales et d'éviter les examens inutiles. Le Conseil d'Etat mettra donc tout en œuvre afin de disposer d'un système d'information cantonal de qualité et sécurisé qui réponde aux besoins et attentes de l'ensemble de la population valaisanne. Il continuera d'apporter à ces problématiques de sécurité toute l'attention qu'elles méritent.

En espérant vous avoir fourni tous les renseignements souhaités, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-suppléant, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Fanny Darbellay, Rue des Grands Praz 40A, 1906 Charrat
Joachim Rausis, Chemin de la Valpilière 4, 1937 Orsières
Président du Grand Conseil
Service parlementaire
Service de la santé publique